



Tél : 06 59 47 94 41
Email : hybrid.danse@gmail.com
Site web : hybrid-school.fr

Date du jour : _____

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom : Prénom :

Date de naissance : Âge :

Adresse : Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Formule souhaitée :

- ☐ 1 cours / semaine (350€ l'année) ☐ 2 cours / semaine (550€ l'année)
☐ Pass 10 cours (130€) ☐ 1 cours à l'unité (15€)

Cours choisi(s) :

- ☐ Afrobeat / Amapiano (Deb. / Inter) ☐ Heels (Deb. / Inter)

Type de règlement :

- ☐ Chèques ☐ Espèces

_____ Règlement possible en 3 fois (règlement trimestriel) : ☐ Oui ☐ Non

Fait à _____ , le _____

SIGNATURE, précédée de la mention « Lu et approuvé »

I. MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. L'association HYBRID est ouverte à tous à partir de 7 ans.

2. Les élèves seront inscrits dans la discipline de leur choix après accord du professeur, dans les cours correspondants à leurs âges et niveaux. Au début du premier trimestre, les professeurs évalueront les niveaux des élèves afin de les orienter dans un autre cours en cas de besoin.

3. Toutes les inscriptions se font obligatoirement sous format papier. Les documents d'inscription se trouvent sur le site ci-après : hybrid-school.fr

Le formulaire d'inscription est ensuite à transmettre par mail à l'adresse suivante : hybrid.danse@gmail.com

L'inscription sera définitive à la réception :

- ▶ D'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse de moins de 3 mois,
- ▶ Du coupon-réponse joint au règlement intérieur,
- ▶ D'une attestation d'assurance extra-scolaire pour les enfants et d'une attestation responsabilité civile pour les adultes.
- ▶ Du règlement total de la cotisation annuelle.

Tout changement de situation en cours d'année scolaire, (adresse, coordonnées téléphoniques...) doit être impérativement signalé au 06.59.47.94.41 // 06.72.50.00.87 ou par email : hybrid.danse@gmail.com

II. COTISATIONS

1. Le montant de la cotisation annuelle ainsi que les modalités d'application sont fixés chaque année lors de l'assemblée générale.

▶ **Toute année commencée est due dans son intégralité. Aucun remboursement ne pourra être effectué après le début des cours, sauf sur justification à présenter au comité.** Le règlement peut s'effectuer en plusieurs versements ; Espèce ou chèque (3 chèques encaissés à chaque début de trimestre ; 10 octobre – 10 janvier – 10 juin). Nous n'acceptons pas les virements bancaires.

Le non règlement de la cotisation entraînera l'exclusion de l'élève.

2. Les absences ne peuvent être déduites ou remboursées. Seuls les arrêts définitifs pour raisons médicales, professionnelles ou pour cause de déménagement donneront lieu à un remboursement au prorata des semaines de cours restantes, sur présentation d'un justificatif, et après accord du comité.

III. RÉCLAMATIONS

Toutes réclamations sur facturation ou demandes de remboursement devront être adressées obligatoirement à l'adresse suivante : hybrid.danse@gmail.com

IV. DÉROULEMENT DES COURS

1. ORGANISATION

Les cours de danse sont organisés par âge et par niveau.

Il n'y a pas de cursus à proprement dit, ni d'examens de fin de cycle.

Les cours se déroulent au Brouss'Art Musique, au 11 avenue Archimède, 33600 PESSAC.

2. COMPORTEMENT

Respect mutuel, attitude et langage corrects sont exigés de tous pendant les temps de cours et lors des échanges avec les professeurs.

Les élèves doivent se conformer au règlement intérieur du local.

Les élèves sont priés de ne pas courir, ni crier dans les vestiaires, afin de ne pas gêner les cours se déroulant avant ou après le leur.

Le calme est de rigueur à l'intérieur du local et de la salle de danse.

Les élèves doivent attendre l'arrivée du professeur ou, le cas échéant, la fin du cours précédent pour entrer dans la salle de danse.

Les téléphones portables doivent être au minimum en mode silencieux dans la salle de danse.

Il est interdit de manger ou de mâcher du chewing-gum dans la salle de danse.

Il est interdit de fumer/vapoter pendant les cours, ainsi que dans l'enceinte du local.

3. TENUE

Les élèves doivent prévoir une tenue appropriée à la pratique de la danse, (celle-ci sera précisée par le professeur en début d'année).

► Pour les cours de Hip Hop Commercial – Afrobeat/ Amapiano – Hip Hop/Groove – Réveil Tonique – House, des baskets seront demandées.

► Pour le cours de Heels, des bottines à talons permettant un bon maintien de la cheville sont recommandées.

Il est conseillé de venir avec une bouteille d'eau, et une serviette.

4. PRESENCE/ABSENCE

Ne sont admis dans la salle de danse que les élèves inscrits au jour et à l'heure de leur cours.

Les parents et/ou accompagnateurs sont priés d'attendre à l'extérieur de la salle de danse. Le cours commence à l'heure ; les élèves doivent donc prévoir un temps pour se préparer avant le début du cours.

Les élèves doivent être assidus afin de ne pas gêner la progression du travail. Un appel nominatif est fait systématiquement au début de chaque cours.

En cas d'absence, les élèves sont tenus d'avertir le professeur.

IBRA : 06.59.47.94.41

Elodie : 06.72.50.00.87

5. SANCTION

Toute perturbation répétée du cours par un élève ou par un accompagnateur pourra provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de ce dernier.

V. ABSENCE DU PROFESSEUR

En cas d'absence anticipée du professeur et dans la mesure du possible, les heures de cours annulée pourront être rattrapées ultérieurement selon les disponibilités de la salle de danse et du professeur.

VI. RESPONSABILITÉS

1. SORTIE DE COURS

Le professeur n'est pas responsable de l'élève à sa sortie du cours.

2. VOL ET DEGRADATION

► L'association n'est pas responsable des vols qui pourraient avoir lieu dans les locaux. Il est donc fortement conseillé aux élèves de se rendre aux cours sans argent et sans objet de valeur.

► Si un objet est trouvé, il doit être remis au professeur afin d'être rendu à son propriétaire le cours suivant.

► Chaque élève est responsable du matériel de travail et de la salle de cours.

Pour toute dégradation volontaire commise aux biens immobiliers ainsi qu'au matériel ou à divers objets, les frais de remise en état seront mis à charge de l'élève ou des parents.

3. ACCIDENTS

L'association n'est pas responsable des accidents éventuels qui peuvent survenir. Chaque élève doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et installations.

VII. SPECTACLE DE DANSE

1. SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Un spectacle de fin d'année, auquel participent tous les élèves, est proposé tous les ans.

► L'entrée du gala est payante même pour les familles des élèves.

► Dans un souci d'organisation, il pourra être demandé une aide bénévole des parents en coulisse pendant le gala.

► La présence des élèves aux répétitions et aux représentations est obligatoire. En cas d'absences (3 consécutifs), à l'approche du spectacle, les professeurs se réserve le droit de ne pas faire monter l'élève sur scène.

2. PORTES OUVERTES

Des portes ouvertes pourront être organisées. Les modalités sont encore à définir.

3. MANIFESTATIONS CULTURELLES

Les élèves de l'école de danse pourront être amenés à participer à des manifestations culturelles diverses (carnaval, fête de la musique, rencontres chorégraphiques...).

Toutes les manifestations, sont susceptibles d'être filmés, photographiés ou enregistrés. Aucun extrait ne sera diffusé sans l'autorisation des parents du mineur concerné si celui-ci est seul dans l'image. Par contre s'il s'agit d'une présentation de groupe (au-dessus de 4 élèves) l'école de danse se réserve la possibilité d'utiliser ces données sans solliciter d'autre accord que l'acceptation de ce même règlement.

4. STAGES

Des stages de danse pourront être organisés pendant les vacances scolaires. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

5. SORTIES CULTURELLES

Des sorties pourront être organisées par l'association sur proposition des professeurs.

Je soussigné(e) Mme ou M.

- ▶ Dégage l'association de toute responsabilité à l'égard de mon enfant en dehors de ses heures de cours,
- ▶ M'assure de la présence du professeur avant de déposer mon enfant dans l'établissement et veille à le récupérer à la fin de son cours,
- ▶ M'engage à ne pas emmener mon enfant à son cours s'il est porteur d'une maladie contagieuse,
- ▶ Autorise mon enfant à participer à des sorties pédagogiques avec l'association
- ▶ Autorise, en cas d'accident, l'hospitalisation de mon enfant si l'état de santé le nécessite,
- ▶ Certifie que l'inscrit bénéficie d'une assurance responsabilité civile (joindre l'attestation).

Nom de l'assureur : N° de sociétaire :

Atteste avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et m'engage à le respecter.

- ▶ M'engage à prendre connaissance des informations affichées dans l'établissement.
- ▶ M'engage à régler la cotisation annuelle en début d'année.
- ▶ M'engage à inscrire mon enfant ou moi-même pour toute l'année scolaire en cours.

En cas d'arrêt ou d'absence, aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf pour les cas prévus à cet effet dans le règlement.

Les données ci-dessus seront collectées et traitées uniquement à des fins de gestion de l'inscription à l'école de danse.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Conformément au règlement général de la protection des données, les informations collectées feront l'objet d'un traitement et seront sauvegardées pendant 20 ans. Elles sont collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes et ne seront pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités. Vous disposez du droit d'accès, droit à l'oubli, droit de rectification, droit d'opposition, droit d'effacement, droit de limitation du traitement, droit de notification de limitation et de rectification, droit de ne pas faire l'objet de traitement automatisé.



Je soussigné(e)

Nom : Prénom :

Demeurant :

Autorise, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, l'association HYBRID dont le siège est situé au 29 cours de Québec, 33300 Bordeaux et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques dans le cadre des activités de l'association durant la présente saison 2024/2025 qui aura lieu du 18 septembre 2024 au 28 juin 2025.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE, précédée de la mention « Lu et approuvé »

Ce formulaire est à retourner complété et signé par mail à l'adresse : hybrid.danse@gmail.com ; ou à déposer directement en main propre auprès des membres de l'association lors des permanences ou lors d'un temps dédié avant les cours, accompagné du règlement de la totalité de la formule choisi et de la cotisation. (étalé selon demande, clause II. 1. du règlement intérieur)